



L'essentiel



Du vendredi 17 juillet 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

CRISE AGRICOLE

Nous vivons une crise agricole très importante en France. 3 crises, bovine, porcine et laitière, se conjuguent. Il a fallu sans attendre traiter l'urgence : dès février, des cellules d'urgence ont été constituées par les préfets dans chaque département ; 23 M€ d'aides ont d'ores et déjà été mobilisées pour alléger les charges des exploitations en difficulté. Un travail a été engagé pour revaloriser les prix : depuis juin, 14 centimes / kilo ont été gagnés sur le porc, 7 sur le bœuf. Il faut continuer : dès aujourd'hui, les banques sont sensibilisées pour soutenir les éleveurs ; fin août, des moyens supplémentaires pourront être mobilisés si nécessaire. Au-delà, chacun est responsable, du consommateur à l'élu local, qui doit privilégier les produits français dans la restauration collective.

« Nous vivons une crise agricole très importante en France. Trois crises, bovine, porcine et laitière, se conjuguent.

Depuis le début de l'année, les prix sont en baisse » (S. Le Foll, 17/07/15) :

- S'agissant du lait, c'est « une crise mondiale liée au marché du beurre, de la poudre de lait, à la fin des quotas et à la contraction de grands marchés, Chine en tête ;
- S'agissant du porc, « il est nécessaire de valoriser la viande française et de contractualiser les accords commerciaux entre éleveurs, abatteurs et transformateurs » ;
- S'agissant du bœuf, « c'est un problème plus national » (S. Le Foll, 17/07/15).

Il a fallu sans attendre traiter l'urgence :

- **En mobilisant directement les soutiens publics.** Dès le 20 février dernier, des cellules d'urgence ont été mises en place par les préfets. 23 M€ d'aides ont d'ores et déjà été mobilisées pour alléger les charges des exploitations en difficulté.
- **En engageant un travail pour permettre une revalorisation des prix.** « En juin, tous les acteurs se sont engagés à augmenter les tarifs et à répercuter cette hausse sur les producteurs. On progresse, puisque, sur le porc, on est passé de 1,20 € au printemps à 1,38 € le kilo. Sur le boeuf, 7 centimes ont été gagnés depuis le 17 juin » (S. Le Foll, 17/07/15). Le médiateur fera un point mercredi prochain sur la tenue des engagements, pour évaluer quels acteurs ont joué le jeu, qui l'a moins fait et qui n'a rien fait.

« Il faut continuer » :

- **Le Premier ministre et Stéphane Le Foll se sont entretenus vendredi matin.** « Tous les dossiers de demandes d'aides vont être finalisés d'ici la fin du mois de juillet. Nous évaluerons les besoins et on y répondra par rapport aux situations concrètes rencontrées dans chaque département » (S. Le Foll, 17/07/15). Une évaluation de la situation fin août pourra si nécessaire engager la mobilisation de moyens supplémentaires.
- **Stéphane Le Foll a mobilisé les banques** ce vendredi, pour engager un travail de réaménagement de la dette des éleveurs en difficulté.
- **« Tout le monde doit jouer le jeu ». « Dans la crise actuelle, chacun est responsable, du consommateur à l'élu local »** (S. Le Foll, 17/07/15) :
 - o Le consommateur : « dans cette période de vacances, de barbecues, de grillades, chacun peut demander et acheter des viandes » ;
 - o L'élu local doit lui « privilégier les produits français dans la restauration collective » (S. Le Foll, 17/07/15).

« **Sur le long terme**, il faut réorganiser l'offre française en valorisant le logo Viande de France, qui permet au consommateur d'être sûr de l'origine des produits. Alors, il sera prêt à payer un peu plus cher » (S. Le Foll, 17/07/15).

NOTRE-DAME-DES-LANDES

Le Tribunal administratif de Nantes a rejeté les recours déposés par les opposants au futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Le Premier ministre a pris acte de cette décision qui doit entraîner la reprise des travaux. En effet, cette décision confirme la parfaite conformité du projet au droit. De surcroît, le temps de dialogue a permis de confirmer la nécessité de la réalisation de ce projet. Le projet va donc pouvoir se poursuivre.

Le Tribunal administratif de Nantes a rejeté les recours par les opposants au futur aéroport Notre-Dame-des-Landes.

Le Premier ministre a pris acte de cette décision qui doit entraîner la reprise des travaux. La réalisation du projet est ainsi à nouveau engagée après avoir été suspendue depuis fin 2012. En effet :

- **Cette décision confirme la parfaite conformité du projet au droit**, et le respect des procédures encadrant la réalisation des projets d'infrastructures.
- **Le temps de dialogue a permis de confirmer la nécessité de la réalisation de ce projet** soutenu par l'ensemble des collectivités locales :
 - **Pour des raisons environnementales** : préservation de la zone Natura 2000 du lac de Grand Lieu attenante à l'actuel aéroport de Nantes Atlantique) ;
 - **Pour des raisons économiques** : le développement économique et de l'emploi dans le Grand Ouest nécessite un accroissement des capacités aéroportuaires ; or le niveau de trafic augmente plus vite que les prévisions et l'aéroport actuel sera saturé rapidement ;
 - **Pour la préservation des populations** : 42 000 personnes sont survolées par les avions décollant ou atterrissant à Nantes Atlantique.
- **« Le respect que l'on doit à toutes les règles, et en particulier aux règles environnementales, est indispensable à la mise en œuvre de projets ».** « La discussion, la concertation [étaient] absolument nécessaires ». Mais « une fois que l'ensemble des recours [ont été rejetés], il faut aussi que chacun puisse accepter que dans ce type d'enjeu économique, environnemental, [le droit puisse être appliqué] » (S. Le Foll, 17/07/15).

Le projet va donc pouvoir se poursuivre, en concertation avec les collectivités locales et la Commission européenne, dans un souci d'exemplarité environnementale et de respect scrupuleux des procédures nationales et communautaires.

TVA TRANSPORTS EN COMMUN

Le contenu du futur projet de loi de finances donne régulièrement lieu à des rumeurs. Ce projet de loi sera présenté en septembre. Il est totalement prématuré de commenter toutes les hypothèses qui pourront être évoquées dans la presse d'ici là. C'est le cas avec les articles de presse annonçant l'instauration d'une TVA réduite de 10 à 5,5% pour les transports en commun, demande ancienne exprimée dans les débats budgétaires chaque année depuis plusieurs années.

La fiscalité donne régulièrement lieu à des rumeurs. C'est le cas avec les articles de presse évoquant l'instauration d'une TVA réduite de 10 à 5,5% pour les transports en commun : « ce n'est pas une information mais une rumeur[...] » (M. Sapin, 17/07/15).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.